



ETUDE DE CAPTURE DU BROCHET 2024

Le samedi 27 avril, certains d'entre nous débiteront la saison de pêche aux carnassiers.

Le brochet étant l'espèce emblématique de nos parcours, connaître sa présence sur les différents secteurs permettra la mise en place de rempoissonnement ciblés et de définir les secteurs où la réalisation de frayères est primordiale.

Pour mieux connaître la population de nos parcours, nous avons besoin de vous !

A compter de la date d'ouverture, nous lançons une étude sur un minimum de 3 ans sur la capture du brochet. En acceptant de participer à cette étude, vous contribuerez à approfondir nos connaissances et à apporter les arguments nécessaires à l'AAPPMA pour engager les actions que nous entendons mener auprès de la fédération de pêche de l'Essonne et de nos partenaires, le Syndicat de la Juine, le SIARCE et les communes.

Comprenant que certains d'entre vous ne veulent pas diffuser leurs spots de capture, nous vous proposons de nous informer selon un mode simple.

Nous découperons nos parcours en 4 secteurs selon le plan en pièce jointe :

Secteur 1 Auvers/Chagrenon (Juine)

Secteur 2 Chamarande/Janville sur Juine (Juine, étang, canal)

Secteur 3 Lardy (Juine et étang)

Secteur 4 Bouray/ (Juine et étang)

L'ensemble des parcours et la géolocalisation est également disponible sur le site internet.

Pour communiquer vos prises :

Définir le secteur, préciser la date, la taille du poisson, prendre une photo.

Bien entendu cette recherche concerne l'intégralité des prises de toutes tailles.

Pour adresser vos prises, vous avez 2 possibilités :

Par mail à l'adresse : chamarande.peche91@gmail.com

La page Facebook aappma chamarande-infos en messagerie privée.

La collecte des informations ne sera visible que par le Président qui s'engage à respecter la confidentialité.

Le brochet est l'espèce de référence sur cette partie du bassin de la juine. Sa reproduction et son développement dépendent essentiellement des secteurs lui permettant de se reproduire naturellement et sur les populations de poissons blancs lui permettant de se nourrir.

Cette contribution est primordiale pour nos actions de rempoissonnements futures, comme nous l'avons expliqué lors de l'assemblée générale.

Faisant suite à la parution du memento de gestion piscicole de la fédération de pêche de l'Essonne, la conclusion nous concernant, classe la juine en « état du milieu perturbé conduisant à une gestion patrimoniale différée et nous impose un empoissonnement envisageable sur certains secteurs mais seulement après avis et validation par la fédération ».

Aucune étude ou pêche d'inventaire menée par la fédération sur cette portion de rivière permet de conclure selon les termes du rapport.

Depuis des années l'AAPPMA met en place des plans spécifiques de rempoissonnement alternés.

De part nos actions nous contribuons à la création, protection et observation des zones de reproduction naturelles et à l'étude de mise en œuvre de nouveaux secteurs.

Nous espérons votre contribution afin d'apporter les éléments concrets pour nos échanges avec la fédération.

Nous vous remercions de votre écoute et votre engagement à venir.

Pour le bureau,
Le Président.

DEFINITION DES SECTEURS

Etude sur la présence du brochet



Les coordonnées des différents parcours sont disponibles sur le site internet : www.aappma-chamarande.fr/nos-parcours

Secteur 1 : Parcours 1 et 2 – Auvers Chagrenon

Secteur 2 : Parcours 3/FD91/8/10 – Parc départemental de Chamarande, Gillevoisin (Fédéral NO KILL) Janville : Marais d'Epina/ parc municipal

Secteur 3 : Parcours 4/9 – Parc municipal de Lardy – Ancienne baignade de Lardy

Secteur 4 : Parcours 5/6/7 – Parc de la Tourbière de Bouray/Tennis du Pâté de Lardy (Rue de Cochet) / RD 449

Adressez vos résultats par mail chamarande.peche91@gmail.com ou en messagerie privée depuis la page Facebook aappma chamarande-infos